Infos janvier 2016.

Ces infos gratuites concernent le droit belge, prioritairement le droit de la circulation routière, le droit des assurances et des accidents, ainsi que parfois d'autres sujets. L'avocat veille à la fiabilité des informations fournies, lesquelles ne sauraient toutefois engager sa responsabilité. Si vous souhaitez vous désinscrire, il vous suffit d'envoyer un courriel à l'adresse suivante jpn.avocat@skynet.be

Meilleurs Voeux Que l'année nouvelle vous apporte de nombreuses satisfactions

Constat amiable d'accident : Attention aux cases « Circonstances »

Lorsqu'il n'y a pas besoin d'appeler la police, le constat amiable est <u>le</u> document capital qui servira à établir les responsabilités. Je constate que souvent des conducteurs négligent les cases situées entre les colonnes « conducteur A » et « conducteur B ». De telles erreurs s'avèrent souvent déterminantes et hélas défavorables aux conducteurs distraits.

Pour en savoir plus sur la manière de remplir correctement le constat, voyez le site de mon cabinet : www.droitdesaccidents.be, cliquez « accidents de la route », ensuite « tôles froissées-juste quelques secondes d'inattention» et enfin «constat amiable».

La boîte noire bientôt omniprésente en assurance auto ?

Certaines compagnies d'assurance testent des prototypes de boîtes noires afin de pouvoir proposer à leurs clients d'enregistrer tous les paramètres de la conduite via un petit boîtier installé dans le véhicule. L'objectif est de pouvoir moduler la prime d'assurance en fonction de votre attitude au volant. Les conducteurs prudents pourront ainsi être récompensés par des primes plus basses. De tels systèmes existent déjà aux Etats-unis et au Canada.

A première vue, l'idée est séduisante mais elle pose néanmoins les questions habituelles en matière d'objets connectés. Quid du respect de la vie privée ? Qui aura accès à ces données et comment y avoir accès ? Comment assurer la confidentialité du stockage des données ?

Une grande réforme de la justice en 2016 ?

C'est en tout cas l'objectif affiché par le Ministre de la justice dans sa note de politique générale. Il a l'intention de faire voter des lois appelées « pot-pourri » pour réorganiser la justice tant pénale que civile. Après la loi « pot-pourri 1 » entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2015, une loi «pot-pourri 2 » est examinée en ce moment au parlement et on parle déjà d'un « pot-pourri 3 », voire 4 et 5.

L'objectif prioritaire est de faire des économies, ce qui est en soi n'est pas critiquable. Cela risque néanmoins de poser problème puisque, depuis longtemps, la justice est sous-financée et que les budgets alloués au pouvoir judiciaire vont inévitablement encore diminuer.

Toujours pas de fumée blanche pour l'arrêté royal réglementant l'usage des drones civils!

Vu les développements des drones civils, un arrêté royal règlementant cette matière était attendu avec impatience pour fin 2015 car se posent notamment des questions de responsabilités et d'assurances

. Renseignements pris auprès du SFP mobilité, cet important texte n'a pas encore vu le jour et est annoncé, au plus tôt, fin mars 2016.

Nouvelle loi annoncée en matière de crédit

Il s'agit de la transposition en droit belge de la directive européenne 2014/17 du 4 février 2014 qui renforce la protection du consommateur. Renseignements pris auprès du SFP économie, le projet de loi est actuellement à l'examen au Conseil d'état et sera ensuite soumis au parlement.

Jean-Pol Nijs
Avocat
Spécialisé en droit de la circulation routière
jpn.avocat@skynet.be www.droitdesaccidents.be